

Septembre 2004

FLASH Journal



**Syndicat du personnel de soutien
du collège Édouard-Montpetit**

LES DÉPÔTS PATRONAUX : DEUX FOIS RIEN...

Lors du Conseil général des négociations des 9 et 10 septembre, l'équipe de négociations de la Table centrale nous ont présenté les deux dépôts du Gouvernement faits au mois de juin dernier. Le premier étant le dépôt patronal pour la relance des travaux sur l'équité salariale déposé le 16 juin et l'autre le dépôt sur les dossiers intersectoriels déposé le 18 juin.

Le dépôt sur l'équité comprend des lacunes importantes pour relancer adéquatement les travaux. D'abord le dépôt contient un système d'évaluation des emplois uniquement pour 103 catégories (il en manque environ 250). Ce dépôt ne contient ni les salaires, ni la courbe salariale pour ces catégories. De plus, le comité intersyndical ne regroupe plus que quatre organisations syndicales depuis le départ du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ). Le comité intersyndical veut que la Commission de l'équité salariale se prononce sur la légitimité de ce comité à quatre avant de recommencer les travaux. Et le Gouvernement se donne pour objectif de trouver une solution globale à l'équité salariale d'ici le 30 septembre. C'est complètement irréaliste. Vous aurez bientôt le document complet sur toute la démarche sur l'équité salariale produit par la CSQ avec le résumé des dernières propositions gouvernementales.

Le dépôt sur les dossiers intersectoriels comprend exactement 7 pages en incluant la page titre, un préambule et une annexe. Le résumé en est donc tout aussi court..

L'offre monétaire :

Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005 : à déterminer

Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 : à déterminer

Du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007 : traitement horaire majoré de 2 %

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008 : traitement horaire majoré de 2 %

Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 : traitement horaire majoré de 2 %

Du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 : à déterminer

Les primes et allocations sont majorés de 2 % de la même façon. Le régime des disparités régionales fera l'objet d'une révision complète sans aucune autre précision.

L'offre en matière de régimes de retraite :

Le gouvernement déposera son offre face à notre demande de bonification du financement du régime de retraite autour du 15 novembre après la prochaine évaluation actuarielle du RREGOP par la CARRA.. Mais il semble qu'une augmentation du taux de participation au régime sera imposée dès janvier. Ce taux serait de 5.35 %.

Le gouvernement est prêt à revoir la gouvernance de la CARRA. Il est question de rééquilibrer la représentation du comité de retraite et de doter cet organisme d'un conseil d'administration.

Une seule phrase sur les retraites progressives : il ne faut pas aggraver la pénurie de main-d'œuvre.

Et voilà c'est tout ...!

Évidemment le Conseil général des négociations a rejeté ces offres patronales. Mais les actions ou mobilisations ou grève ne font pas partie du cadre stratégique avant 2005. Les raisons conjoncturelles sont le règlement de l'équité salariale et les votes de changement d'accréditation dans le domaine de la santé qui s'étaleront jusqu'en juin 2005. La réforme collégiale n'a pas été soulevée mais c'est aussi un dossier important car il se pourrait qu'elle ait un impact sur les conventions collectives. En espérant que les négociations ne s'étalent pas sur les six ans de l'offre patronale...!

COALITION-CEGEP ... LOCALE

Il y a quelques semaines une première action a été faite en Intersyndicale en solidarité avec les actions de la *COALITION-CEGEP*. Des tracts et des autocollants ont été distribués dénonçant les diplômés locaux. D'autres actions sont prévues dont une assemblée générale conjointe avec les autres syndicats et l'association étudiante le 29 septembre. Le but est de donner de l'information sur les enjeux de la décentralisation et de faire voter une position commune sur le démantèlement du réseau collégial. Nous vous invitons à répondre à l'appel qui vous parviendra sous peu et venir y assister en grand nombre.

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Suite aux récents affichages de plusieurs postes, les candidatures retenues ont été les suivantes :

(04-S-19)	Agente de bureau classe, classe I	Martine Desautels
(04-S-20)	Agente de bureau classe, classe I	France Bastien
(04-S-21)	Technicien en électronique	Yannick Grenon
(04-S-22)	Technicien en travaux pratiques	Annie Marcotte
(04-S-23)	Agent de bureau, classe principale	Jean-François Lamy
(04-S-24)	Technicienne en information	France-Andrée Joanis
(04-S-25)	Technicien en informatique	Ghislain Tessier
(04-SO-26)	Appariteur	Pierre Fillion
(04-SO-27)	Technicienne en informatique	Isabelle Leconte
(04-SO-28)	Agente de bureau classe, classe I	Francine Alarie
(04-SO-29)	Appariteur	Christian Harmant
(04-SO-30)	Technicien en informatique	ANNULÉ
(04-SR-31)	Agente de bureau classe, classe I	Carmen Vigeant
(04-SR-32)	Agente de bureau classe, classe II	Francine Landry
(04-SR-33)	Agente de bureau classe, classe II	Nicole Fillion
(04-SR-34)	Agente de bureau classe, classe I	Marlène Revert

Un deuxième tour d'affichage aura lieu dans les prochains jours

RESTRUCTURATION AUX SERVICES INFORMATIQUES ET MULTIMÉDIAS

La restructuration actuellement en cours aux Services informatiques et multimédias expliquerait l'annulation de l'affichage 04SO-30 du technicien en informatique. En effet, le soutien à la clientèle serait remanié et serait sous la responsabilité de l'adjoint administratif du service multimédia, monsieur Michel Caron. Jusqu'à présent, le soutien au personnel administratif relevait du service informatique et le soutien pour la clientèle du pédagogique relevait du service multimédia. En fusionnant les deux, il n'y aurait plus de besoins pour autre technicien en informatique. Cela nous semble un peu curieux car dans le dernier budget du Collège des sommes devaient être investies pour donner des ordinateurs aux professeurs. Un nouveau projet spécifique a été ouvert pour engager une technicienne en multimédia afin de développer des projets multimédias. Mais on le sait bien, des ordinateurs ça marche tout seul et tout le monde peut s'en servir sans problèmes. Puis il faut aussi s'entendre sur la définition du «*service à la clientèle*». Il faudra donc surveiller les impacts de cette restructuration sur l'ensemble des usagers. On pourrait peut-être se retrouver avec un «*soutien à ...l'ordinateur*».